



Prix Pauline Jaricot

Premier prix du reportage missionnaire

Dossier de demande de bourse au reportage missionnaire

(La clôture des demandes de bourses le 30 avril 2026)



Qui est concerné par ce document ?

Ce document est destiné aux candidats qui désirent obtenir une bourse au reportage missionnaire.

Si la bourse est obtenue, les candidats devront prendre connaissance, signer et parapher le règlement spécifique au concours pour ratifier leur participation.

Les candidats à la bourse doivent avoir complété et envoyé ce dossier avant le 30 avril 2026. Il est possible de nous l'envoyer dès à présent, si vous partez sur le terrain dès l'été 2025.

Table des matières

Dossier de demande de bourse au reportage missionnaire	1
<i>(La clôture des demandes de bourses le 30 avril 2026)</i>	1
Qui est concerné par ce document ?	2
Présentation générale :	4
I – Phase 1 - Bourse au reportage missionnaire	5
1 - La Bourse sur présentation des projets (dépôt du 30 avril 2025 au 30 avril 2026 inclus).....	5
2 - Conditions de candidature à la bourse	5
2.1 - Les participants :	5
2.2 - Le projet de reportage	6
3 – Modalités d’attribution des bourses.....	7
3.1 - Composition du Jury	7
3.2 - Souveraineté du Jury	7
3.3 - Contenu des bourses	7
4 - Droits et obligations des parties au présent contrat	7
4.1- Obligations des boursiers	7
4.2 - Droits réservés à l’organisateur	7
4.3 – Confidentialité et données personnelles	8
4.4 - Gestion des litiges	8
4.5 – Responsabilité des candidats à la bourse en cas de dommage	8
II – Phase 2 - Prix du reportage missionnaire	9
1 - Le Prix Pauline Jaricot	9
2 - Voies d’accès au concours	9
3 - Conditions d’inscription au concours	9
3.1 - Candidats	9
3.2 - Reportages	10
4 - Jury final et remise du Prix.....	11
4.1 - Composition et souveraineté du jury	11
4.2 - Prix et gains.....	11
5 - Droits et obligations des parties	11
5.1 - Droits réservés à l’organisateur	11
5.2 - Propriété intellectuelle	11
5.3. - Gestion des litiges	12
5.4 – Responsabilité des candidats au prix en cas de dommage.....	12

6 – Dispositions relatives à la protection des données.....	12
III – Formulaire de candidature à la Bourse	13
1. Identité du participant :	13
2. Le projet de reportage :	15
En bref, quel est le sujet et de votre reportage ?.....	15
OÙ ?	15
QUI ?	15
QUOI ?.....	16
POURQUOI ?.....	17
QUAND ?.....	17
COMMENT ?	18
Préparation juridique.....	19
3. Modalités d’inscription :	19
4. Le déroulement du prix.....	19

Présentation générale :

Les Œuvres Pontificales Missionnaires France organisent pour la seconde fois le concours du reportage missionnaire dans les catégories suivantes : écrit/photo (format magazine), vidéo et audio (format radio-podcast).

Le concours prime des reportages qui racontent la vie des chrétiens à l'étranger, informent sur les initiatives missionnaires et pastorales des églises locales, et témoignent de la vitalité de l'évangélisation dans le monde entier.

Afin d'aider les candidats à réaliser leur reportage, les Œuvres Pontificales Missionnaires France attribueront jusqu'à 10 bourses de 1500 € à chaque projet retenu.

Ainsi, on distingue une première phase qui est celle de l'attribution des bourses - les dossiers pouvant être déposés du 30 avril 2025 au 30 avril 2026 – et une seconde phase, qui est celle du concours à proprement parler avec l'envoi des livrables entre le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2026.

Par conséquent, le présent règlement se décline en deux grandes parties :

I : Bourse au reportage missionnaire

II : Prix du reportage missionnaire

La partie III est le formulaire à remplir pour demander la bourse.

I – Phase 1 - Bourse au reportage missionnaire

Cette partie concerne les personnes qui, sur présentation d'un projet de reportage, briguent une bourse. L'attribution d'une bourse de 1500 € par projet vise à aider des candidats à concourir.

1 - La Bourse sur présentation des projets (dépôt du 30 avril 2025 au 30 avril 2026 inclus)

Le Prix Pauline Jaricot est un concours de reportages sur la mission de l'Église catholique, organisé en France par les Œuvres Pontificales Missionnaires, entre avril 2025 et octobre 2026.

Afin d'aider les jeunes candidats à concourir, les OPM France attribuent aux projets de reportages sélectionnés une bourse d'un montant de 1500 €.

2 - Conditions de candidature à la bourse

2.1 - Les participants :

Les candidats peuvent présenter leur projet seul ou en équipes. Afin de prétendre à une bourse, les candidats doivent satisfaire aux critères suivants :

- Avoir entre 18 et 35 ans

- Résider en France métropolitaine

2.2 - Le projet de reportage

2.2.1 - Objets et buts du reportage

Afin de prétendre à la sélection, les candidats doivent présenter un projet de reportage qui :

- informe sur la vie de l'Église dans le monde
- valorise les initiatives missionnaires et pastorales locales
- témoigne de la vitalité de l'évangélisation

2.2.2 - Cahier des charges du projet de reportage

Tous les candidats à la bourse doivent obligatoirement remplir et signer le formulaire "projet de reportage" (en annexe) qui les aidera à présenter leur projet conformément aux exigences des organisateurs.

2.2.3 - Dépôt des projets

Le dossier de candidature sera enregistré s'il contient les pièces suivantes :

- Le formulaire de présentation du projet de reportage dûment rempli et signé
- La fiche contact de chaque candidat
- Le règlement de la bourse dûment rempli, paraphé et signé. Ce faisant, les candidats autorisent les OPM à utiliser leur adresse postale, numéro de téléphone, email pour les contacter. Les coordonnées des candidats ne seront jamais diffusées à des tiers, sauf autorisation.
- Le CV de chaque candidat
- Une copie de la pièce d'identité de chaque candidat
- Une photo de chaque candidat, qui sera utilisée pour annoncer les boursiers.

Les formulaires dûment complétés ainsi que les annexes sont à envoyer entre le 30 avril 2025 et le 30 avril 2026.

- à l'adresse animation@opm-france.org
- ou par voie postale à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi):
-

Œuvres Pontificales Missionnaires
Prix Pauline Jaricot
42, montée Saint Barthélemy
69005 Lyon

Hormis les éventuels frais postaux, aucun frais de dossier n'est à la charge du candidat.

3 – Modalités d’attribution des bourses

3.1 - Composition du Jury

Le jury d’attribution des bourses est présidé par le Secrétaire Général des Œuvres Pontificales Missionnaires, et composé de membres des OPM France.

3.2 - Souveraineté du Jury

Les Œuvres Pontificales Missionnaires France statuent souverainement sur l’attribution des bourses comme sur le prix final. Elles se réservent par conséquent le droit de conditionner l’octroi de ces bourses à d’éventuelles modifications ou tout renseignement ou pièce complémentaire sur le projet de reportage ou sur les candidats.

3.3 - Contenu des bourses

- L’octroi d’une bourse ouvre droit à :**
- **1500 € par projet de reportages**

3.4 – Remise des bourses

Les bourses seront remises au fur et à mesure des candidatures, en tenant compte des dates de départ.

4 - Droits et obligations des parties au présent contrat

4.1- Obligations des boursiers

Les candidats retenus recevront une bourse de 1500 € de la part des Œuvres Pontificales Missionnaires, somme qui sera exclusivement dédiée au financement de leur voyage et du reportage.

En cas de non-livraison du reportage dans les délais impartis, ou bien de la remise d’un reportage non-conforme au cahier des charges, faute de raison suffisante, les bénéficiaires de la bourse devront rembourser la somme de 1500€ aux OPM France.

4.2 - Droits réservés à l’organisateur

Les OPM se réservent le droit de :

- Préciser le cahier des charges du reportage
- Modifier le calendrier de la Bourse et du Prix Pauline Jaricot

4.3 – Confidentialité et données personnelles

Les données collectées dans le cadre du Prix Pauline Jaricot (bourse et concours) le sont par les Œuvres Pontificales Missionnaires France.

Les données collectées ne servent qu'à joindre les participants en cas de besoin. Ces données ne seront pas diffusées à des tiers.

En participant à la bourse et/ou au concours, les participants donnent leur accord aux OPM pour conserver ces données pendant une durée de 3 ans.

Les participants ont le droit d'accéder, de rectifier et de demander l'effacement ou la limitation de ces données à tout moment en contactant directement les Œuvres Pontificales Missionnaires France :

Œuvres Pontificales Missionnaires France
42, montée Saint-Barthélemy
04 72 56 99 55
sec.general@opm-france.org

Conformément à l'article 77 du RGPD, les candidats ont le droit, après une demande restée sans suite auprès de l'organisme détenteur des données, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

4.4 - Gestion des litiges

Le présent concours est régi par la loi française, par conséquent, en l'absence de règlement à l'amiable, tout litige pourra être porté par l'une ou l'autre des parties devant la juridiction compétente.

4.5 – Responsabilité des candidats à la bourse en cas de dommage

Les Œuvres Pontificales Missionnaires France rappellent qu'elles ne sauraient être tenues responsables de tout risque, imprévu, accident, vol, maladie, dommage corporel, financier, moral ou autre qui pourraient survenir avant, pendant et après la réalisation du reportage. Les candidats assument l'entière responsabilité des risques qu'ils encourent avant, pendant et après la réalisation du reportage.

II – Phase 2 - Prix du reportage missionnaire

1 - Le Prix Pauline Jaricot

Le Prix Pauline Jaricot est un concours de reportage sur la mission de l'Église catholique, organisé en France par les Œuvres Pontificales Missionnaires, entre avril 2025 et Octobre 2026.

Le Prix Pauline Jaricot prime des reportages sur la mission de l'Église, réalisés par des jeunes adultes (18-35 ans) lors d'un voyage à l'étranger. Il est possible de concourir dans les catégories suivantes : reportage vidéo, reportage radio, reportage écrit et photo. La participation au concours est totalement gratuite.

2 - Voies d'accès au concours

Il existe deux voies d'accès au concours : la bourse et la candidature libre.

Les conditions de candidature à la bourse sont présentées dans un autre document.

La candidature libre permet aux candidats de déposer directement leurs reportages, jusqu'au 30 septembre 2026 au plus tard.

3 - Conditions d'inscription au concours

3.1 - Candidats

3.1.1 – Nombre

Les candidats peuvent présenter leur reportage seuls ou à plusieurs. Le cas échéant, il pourra leur être demandé de justifier le fait de présenter collectivement leur reportage.

3.1.2 - Âge

Les candidats doivent avoir entre 18 à 35 ans.

3.1.3 – Accord des candidats

Les candidats doivent avoir signé et paraphé le présent règlement. Ce faisant, ils autorisent les OPM à utiliser leur adresse postale, numéro de téléphone, email pour les contacter. Les coordonnées des candidats ne seront jamais diffusées à des tiers

3.2 - Reportages

3.2.1 - Objets et buts du reportage

Le reportage doit :

- informer sur la vie de l'Église à l'étranger
- valoriser les initiatives missionnaires et pastorales locales
- témoigner de la vitalité de l'évangélisation

3.2.2 - Cahier des Charges

- Vidéo : minimum : 5 minutes ; maximum : 52 minutes. Format HD ou plus.
- Audio : 15-25 minutes, sous forme d'une série de pastilles de 4-5 minutes
- Écrit et photo : minimum 10 000 caractères espaces compris + 6 photos minimum (300 DPI)

3.2.3 - Dépôt du reportage

Le reportage, le présent règlement signé et paraphé et les copies de pièces d'identité des candidats doivent être envoyés au plus tard avant le 30 septembre 2026

Par courriel à l'adresse : animation@opm-france.org,

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

**Œuvres Pontificales Missionnaires
Prix Pauline Jaricot**



42, montée Saint-Barthélémy
69005 Lyon

Hormis les éventuels frais postaux, aucun frais de dossier n'est à la charge du candidat.

Les OPM statueront librement sur l'octroi d'éventuels délais supplémentaires. Les candidats devront justifier leur retard, sous peine de se voir obligés à rembourser l'intégralité de la bourse.

4 - Jury final et remise du Prix

4.1 - Composition et souveraineté du jury

Le Jury, présidé par le Secrétaire général des Œuvres Pontificales Missionnaires, est composé de plusieurs membres des OPM. Le jury statue souverainement, sans qu'il lui soit nécessaire de motiver sa décision, et sans qu'aucun recours ne soit possible à l'encontre de cette dernière.

4.2 - Prix et gains

En octobre 2026, le jury des OPM choisira de remettre les prix suivants :

- Grand Prix du Jury – toutes catégories confondues
- Prix du meilleur reportage vidéo
- Prix du meilleur reportage écrit et photo
- Prix du meilleur reportage audio
- Prix coup de cœur

Les candidats dont le reportage aura été primé dans une de ces catégories remporteront un bon d'achat dans une agence de voyage d'une valeur de 1500 €.

Ces gains seront incessibles et ne pourront en aucun cas être échangés contre un gain équivalent ou leur contrevaletur en argent. Ils ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

5 - Droits et obligations des parties

5.1 - Droits réservés à l'organisateur

Les OPM se réservent le droit de :

- Préciser le cahier des charges du reportage
- Modifier le calendrier du Prix Pauline Jaricot

5.2 - Propriété intellectuelle

Les OPM peuvent disposer librement de l'intégralité des photos, des vidéos, des enregistrements, des écrits et toute autre production présentée dans un reportage primé par le jury, et/ou ayant fait l'objet d'une bourse.

5.3. - Gestion des litiges

Le présent concours est régi par la loi française, par conséquent, en l'absence de règlement à l'amiable, tout litige pourra être porté par l'une ou l'autre des parties devant la juridiction compétente.

5.4 – Responsabilité des candidats au prix en cas de dommage

Les Œuvres Pontificales Missionnaires France rappellent qu'elles ne sauraient être tenues responsables de tout risque, imprévu, accident, vol, maladie, dommage corporel, financier, moral ou autre qui pourraient survenir avant, pendant et après la réalisation du reportage. Les candidats assument l'entière responsabilité des risques et des dommages, à leur rencontre ou à l'encontre de tiers, qu'ils encourent avant, pendant et après la réalisation du reportage. Nous recommandons vivement aux candidats de prendre une assurance voyage.

6 – Dispositions relatives à la protection des données

Les données collectées dans le cadre du Prix Pauline Jaricot (bourse et concours) le sont par les Œuvres Pontificales Missionnaires France.

Les données collectées ne servent qu'à joindre les participants en cas de besoin. Ces données ne seront pas diffusées à des tiers.

En participant à la bourse et/ou au concours, les participants donnent leur accord aux OPM pour conserver ces données pendant une durée de 3 ans.

Les participants ont le droit d'accéder, de rectifier et de demander l'effacement ou la limitation de ces données à tout moment en contactant directement les Œuvres Pontificales Missionnaires France.

Œuvres Pontificales Missionnaires France
42, montée Saint Barthélemy
69005 Lyon.

[04 72 56 99 55](tel:0472569955)

sec.general@opm-france.org

Conformément à l'article 77 du RGPD, les candidats ont le droit, après une demande restée sans suite auprès de l'organisme détenteur des données, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

III – Formulaire de candidature à la Bourse

- 1- Identité du participant
- 2- Le projet de reportage
- 3- Modalités d'inscription
- 4- Le déroulement du Prix

1. Identité du participant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Diocèse d'origine :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Activité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Le projet de reportage :

Le formulaire suivant permettra au jury d'évaluer le sérieux et la qualité de votre projet de reportage en vue de l'attribution des bourses. Il est possible d'ajouter des annexes pour compléter votre présentation (cartes, images, premiers échanges avec des contacts locaux, etc.). Le jury se réserve le droit de vous demander des informations complémentaires sur votre projet. Les organisateurs ont conscience que le projet peut évoluer lors de la préparation, il sera impératif de les en informer le cas échéant.

En bref, quel est le sujet et de votre reportage ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

OÙ ?

Pays.....

Région(s).....

Diocèse(s).....

Ville(s), village(s), etc......

.....
.....
.....
.....

QUI ?

Quelles sont les personnes que vous souhaitez rencontrer ?

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Avez-vous déjà des contacts locaux ? Avec qui ?

.....
.....
.....
.....

QUOI ?

Précisez la problématique de votre reportage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles questions allez-vous traiter ?

.....
.....
.....
.....
.....

Sur quels aspects de l'évangélisation voulez-vous informer ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles initiatives missionnaires et pastorales locales voulez-vous valoriser ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

De quoi souhaitez-vous témoigner ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

POURQUOI ?

Quels sont les enjeux et la finalité de votre reportage ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

QUAND ?

**À quelle période de l'année envisagez-vous de faire votre reportage ?
Pourquoi ?**

.....
.....
.....

.....
.....

Combien de temps allez-vous rester sur place ?

.....
.....
.....
.....
.....

COMMENT ?

Quel sera le ou les médias de votre reportage ?

Ecrit /photo

Vidéo

Audio

Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

De quels moyens techniques et matériels disposez-vous pour le reportage ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quel serait le format final de votre reportage ? (Durée, support, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà une idée de synopsis pour votre reportage ? Si oui, décrivez-le :

.....
.....
.....
.....
.....

